

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023**

Délibération n°2023.12.251

Attribution d'une subvention à la société 9^{ème} Art+ - Versement d'un acompte avant le vote du budget 2024

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 7 décembre 2023

Secrétaire de Séance : François ELIE

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **58**
Nombre de pouvoirs: **13**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE, Anthony DOUET à Roland VEAUX, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Gérard LEFEVRE, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Catherine REVEL à Pascal MONIER, Mireille RIOU à Gérard DEZIER, Philippe VERGNAUD à François ELIE, Marcel VIGNAUD à Gérard DESAPHY, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET,

Excusé(s):

Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS,

**Par délégation, Pour le Président
Le Vice-président,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_251-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

Gérard DESAPHY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2023

**DELIBERATION
N°2023.12.251**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE 9^{EME} ART+ - VERSEMENT
D'UN ACOMPTE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024**

La SARL 9^{ème} Art+ organisera le 51^{ème} festival international de la bande dessinée du 25 au 28 janvier 2024.

Le festival international de la bande dessinée (FIBD) est un évènement majeur pour le territoire local, national et international, dont l'organisation est confiée par l'association « Festival international de la bande dessinée » à la SARL 9^{ème} Art+ depuis plusieurs années.

En renouvelant son soutien au festival, GrandAngoulême poursuit son engagement en faveur de la lecture et de l'éducation artistique en tant que facteurs d'inclusion et du développement de la politique de l'image comme enjeu de démocratisation culturelle.

A ce titre, une convention annuelle est établie entre la SARL 9^{ème} Art+ et GrandAngoulême pour définir les modalités administratives, techniques et financières de chacune des parties dans le cadre de leur partenariat.

Comme chaque année, en raison des contraintes liées à l'organisation de cet évènement (en particulier l'implantation de structures éphémères nécessaires à l'organisation du festival, les coûts induits par les normes de sécurité et de l'intégration de l'Alpha en tant que pavillon officiel du nouveau quartier Manga), GrandAngoulême propose le versement d'un acompte à hauteur de 300 000 € à la SARL 9^{ème} Art+ avant le vote du budget primitif prévu en mars 2024.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'un acompte à hauteur de 300 000 € à la SARL 9^{ème} Art+ ;

D'APPROUVER la convention financière autorisant le versement de cet acompte ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne habilitée à la signer ainsi que tous documents s'y afférents ;

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 65 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_251-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023